



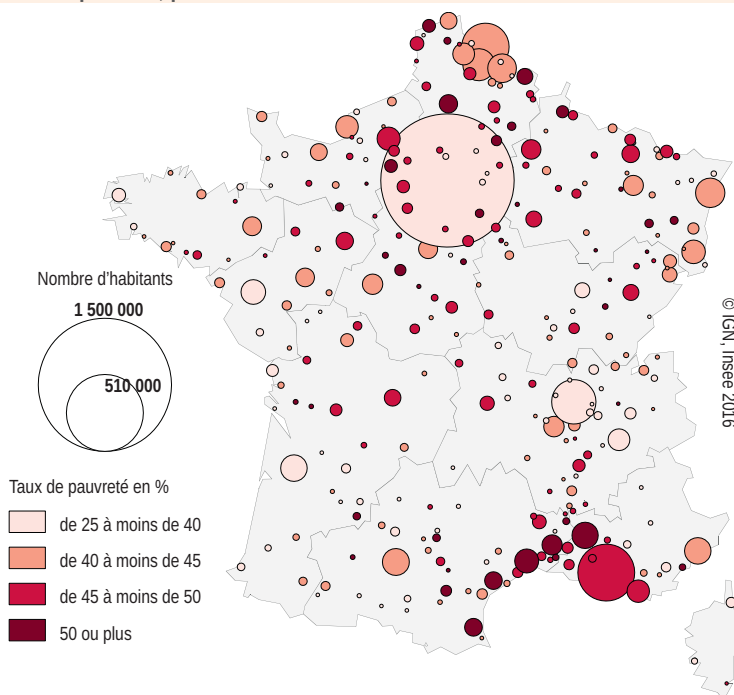
## Les habitants des quartiers de la politique de la ville La pauvreté côtoie d'autres fragilités

**E**n France métropolitaine, 4,8 millions de personnes vivent dans les 1 300 quartiers de la politique de la ville. La population de ces quartiers, de par leur définition même, est fréquemment touchée par la pauvreté. Les habitants sont plus jeunes qu'en moyenne dans la population urbaine. Il s'agit également plus souvent de familles nombreuses ou monoparentales ou d'étrangers. Au-delà de la pauvreté monétaire, la population des quartiers de la politique de la ville présente des fragilités dans plusieurs domaines. Notamment, elle s'insère difficilement sur le marché du travail et manque de formation et de qualification. Dans les quartiers de la politique de la ville, le logement social est très présent : 8 logements sociaux pour 10 ménages, soit trois fois plus que dans l'urbain englobant ces quartiers.

Auriane Renaud, François Sémécurbe, division Études territoriales, Psar Analyse urbaine, Insee

Depuis 2015, une nouvelle géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville (*encadré*) est en vigueur, recentrée sur les zones considérées comme les plus en difficulté (*encadré*). En France métropolitaine, 1 296 quartiers de la politique de la ville ont ainsi été définis, en tenant compte principalement de la faiblesse des revenus de leurs habitants. Ils rassemblent 4,8 millions d'habitants, dont 58 % dans les régions Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais-Picardie, et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Par construction, ces quartiers concentrent une part importante de la pauvreté monétaire (*définitions*) des zones urbaines. Ainsi, en France métropolitaine, 42 % de leurs habitants ont un niveau de vie (*définitions*) inférieur au seuil de pauvreté (*figure 1 et figure 2*), soit 2 millions de personnes. Le taux de pauvreté dans ces quartiers s'échelonne de 37 % en Île-de-France à plus de 47 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. En comparaison, dans les unités urbaines englobant ces quartiers, le taux de pauvreté (*définitions*) est de 16 % en moyenne ; il est de 12 % autour de ces quartiers, soit 30 points de moins qu'en leur sein. Les

**1** Nombre d'habitants dans les quartiers de la politique de la ville et taux de pauvreté\* dans ces quartiers, par unité urbaine



Note : \*voir *définitions*.

Champ : unités urbaines (*définitions*) englobant les quartiers de la politique de la ville en France métropolitaine.  
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012.

## 2 La pauvreté est plus fréquente dans les quartiers de la politique de la ville (QPV)

Région	Part de la population des QPV dans la population des unités urbaines (UU*) « englobantes »	Niveau de vie médian** (en €)		Taux de pauvreté** (en %)		
		dans les QPV	dans les UU* englobant les QPV	dans les QPV	dans les zones « hors QPV » des UU* « englobantes »	dans les UU* englobant les QPV
Île-de-France	15	13 663	21 902	37	12	16
Centre-Val de Loire	13	12 408	19 422	45	11	15
Bourgogne-Franche-Comté	13	12 572	18 704	44	12	16
Normandie	14	12 570	18 672	44	12	17
Nord-Pas-de-Calais- Picardie	17	12 440	17 323	45	16	21
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	14	12 491	18 801	45	13	18
Pays de la Loire	10	12 839	20 092	42	9	13
Bretagne	8	12 816	20 157	42	10	12
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	8	12 914	19 990	41	11	13
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	12	12 119	18 939	48	14	18
Auvergne-Rhône-Alpes	9	13 017	20 261	41	11	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	12 227	19 313	47	13	18
Corse	10	13 439	18 563	37	17	19
<b>France métropolitaine</b>	<b>13</b>	<b>12 871</b>	<b>19 786</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>16</b>

Note : \*\*voir *définitions*.

Champ : \*unités urbaines (UU ; *définitions*) englobant les quartiers de la politique (QPV) de la ville en France métropolitaine.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012.

quartiers de la politique de la ville rassemblent ainsi 34 % des personnes pauvres des unités urbaines « englobantes » (*définitions*) mais seulement 13 % de l'ensemble de la population de ces unités.

L'écart de taux de pauvreté entre ces quartiers et les autres quartiers des unités urbaines qui les englobent est plus élevé dans les régions Centre-Val de Loire, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, et Provence-Alpes-Côte d'Azur (34 points d'écart). Il est plus faible en Île-de-France (25 points). Le niveau de vie médian (*définitions*) des quartiers métropolitains est inférieur, lui, de 35 % à celui des unités urbaines les englobant. Ce différentiel est beaucoup moins marqué en Nord-Pas-de-Calais-Picardie (-28 %), mais l'est davantage en Île-de-France (-38 %). En effet, cette région concentre simultanément des populations pauvres et des populations aux revenus élevés, voire très élevés.

### Encadré

### La réforme de la politique de la ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a introduit une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville (*figure 1*). Celle-ci a pour objectif de recentrer l'action publique sur les quartiers les plus en difficulté. Les quartiers de la politique de la ville ont été définis au sein des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus sur la base de deux critères. Un quartier doit avoir un nombre minimal d'habitants, et un revenu médian très inférieur à celui de son unité urbaine d'appartenance. Le revenu fiscal a été retenu comme critère synthétique de fragilité suite à la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » conduite en 2012. Les travaux de définition ont été menés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à partir de données carroyées de l'Insee issues des revenus fiscaux localisés de 2011 (*sources*).

Les quartiers de la politique de la ville remplacent les zonages formés par les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). 1 296 quartiers sont situés en France métropolitaine, 140 dans les départements d'outre-mer et environ 80 en Polynésie française et à Saint-Martin. Cette étude se limite aux quartiers de France métropolitaine, car certaines des données utilisées ne sont pas encore disponibles pour l'outre-mer et la Polynésie française.

Le contrat de ville est l'outil de gouvernance et de stratégie territoriale. Il repose sur trois piliers : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, et l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers. Il coordonne au niveau de chaque ville les orientations et les engagements des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

## Plus de jeunes et de familles monoparentales que dans l'urbain proche

La population des quartiers de la politique de la ville est jeune (*bibliographie*). La part des habitants de moins de 15 ans y dépasse de 6 points celle des unités urbaines « englobantes ». À l'inverse, les personnes âgées de 75 ans ou plus y habitent un peu moins fréquemment (-3 points).

La part des résidents de nationalité étrangère dans la population y est plus élevée que dans les unités urbaines « englobantes » (+11 points). Dans les quartiers d'Île-de-France, cette part atteint 25 % (13 % pour les unités urbaines « englobantes »). En Normandie et en Nord-Pas-de-Calais-Picardie, en revanche, cette part n'est respectivement que de 11 % et de 10 % (4 % pour les unités urbaines « englobantes » de ces deux régions). Toujours dans ces quartiers, les ménages sont

## 3 La précarité de l'emploi se concentre dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) - en %

Région	Part des ménages percevant des allocations chômage parmi l'ensemble des ménages (1)		Part de la population en emploi précaire (CDD, intérim, stages...) parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans (2)		Part des femmes n'ayant pas d'emploi parmi les femmes de 15 à 64 ans (2)	
	QPV	UU* « englobantes »	QPV	UU* « englobantes »	QPV	UU* « englobantes »
Île-de-France	24	16	17	12	49	36
Centre-Val de Loire	29	17	26	15	60	41
Bourgogne-Franche-Comté	27	17	27	16	63	43
Normandie	27	18	26	16	61	44
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	27	19	24	15	64	49
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	26	18	24	15	63	44
Pays de la Loire	27	18	26	16	55	41
Bretagne	25	17	25	17	58	42
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	24	17	26	15	58	41
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	24	18	23	15	63	45
Auvergne-Rhône-Alpes	26	17	23	14	59	41
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24	17	22	13	63	44
Corse	15	13	16	11	57	45
<b>France métropolitaine</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>58</b>	<b>41</b>

Champ : \*unités urbaines (UU ; *définitions*) englobant les quartiers de la politique de la ville (QPV) en France métropolitaine.

Sources : (1) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 - (2) : recensement de la population 2010 (pour les QPV : estimations démographiques version septembre 2015 ; pour les UU : bases de données infracommunales).

plus fréquemment constitués de cinq personnes ou plus que dans les unités urbaines les contenant (+ 6 points). Les ménages de grande taille sont particulièrement présents dans les quartiers d'Île-de-France. À l'inverse, ils sont plus rares dans ceux des régions Pays de la Loire, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Bretagne et Corse. Par ailleurs, les familles sont plus souvent monoparentales dans les quartiers de la politique de la ville que dans l'ensemble des unités urbaines les contenant (+ 7 points).

### Des difficultés d'insertion sur le marché du travail

Les quartiers de la politique de la ville concentrent différentes formes de précarité qui vont au-delà de la pauvreté monétaire. Toutefois, ce ne sont pas nécessairement les mêmes personnes qui sont précaires sur l'ensemble des critères : des populations très différentes peuvent coexister dans un même quartier.

Globalement, les habitants de ces quartiers s'insèrent plus difficilement sur le marché du travail que la population urbaine qui les englobe (figure 3). Ainsi, un quart des ménages y perçoit des allocations chômage, soit 8 points de plus que dans les unités urbaines les contenant. Parmi les personnes ayant un emploi, une sur cinq a signé un contrat précaire (CDD, apprentissage, intérim, stages), contre une sur sept dans les unités urbaines les contenant. Les femmes habitant dans ces quartiers sont moins fréquemment en emploi : 58 % d'entre elles n'ont pas d'emploi, contre 41 % dans les unités urbaines les contenant. C'est dans les régions Nord-Pas-de-Calais-Picardie, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine que ce phénomène est le plus prononcé.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail sont concomitantes avec un déficit de formation et de qualification dans les quartiers de la politique de la ville (figure 4). La réussite scolaire y est plus faible qu'ailleurs. Le retard scolaire à l'entrée en sixième pour les élèves y est plus fréquent (22 %) que pour ceux des unités urbaines les contenant (12 %). Ainsi, 29 % des élèves en retard scolaire des unités urbaines « englobantes » vivent dans un quartier de la politique de la ville. Au niveau régional, l'écart entre les quartiers concernés et les unités urbaines les « englobantes » est élevé en Pays de la Loire, Bretagne, et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Dans les quartiers de ces régions, les trois quarts des habitants de 15 ans ou plus (non scolarisés) sont sans diplôme ou bien ont un diplôme inférieur au baccalauréat contre un peu plus de la moitié de ceux des unités urbaines « englobantes ». Dans les quartiers de la Normandie, de la Bourgogne-Franche-Comté et de l'Alsace-

Champagne-Ardenne-Lorraine, 80 % des habitants non scolarisés de 15 ans ou plus sont concernés.

### Forte présence du logement social sauf dans le Sud-Est

Dans les quartiers de la politique de la ville, le nombre de logements du parc social par ménage est bien plus élevé que dans les unités urbaines les contenant (respectivement 0,76 et 0,24 ; figure 5). La densité de logement sociaux est encore plus forte (au moins 0,9) dans les quartiers des régions Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Pays de la Loire et Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. À l'opposé, elle est bien plus faible dans les régions Provence-Alpes-

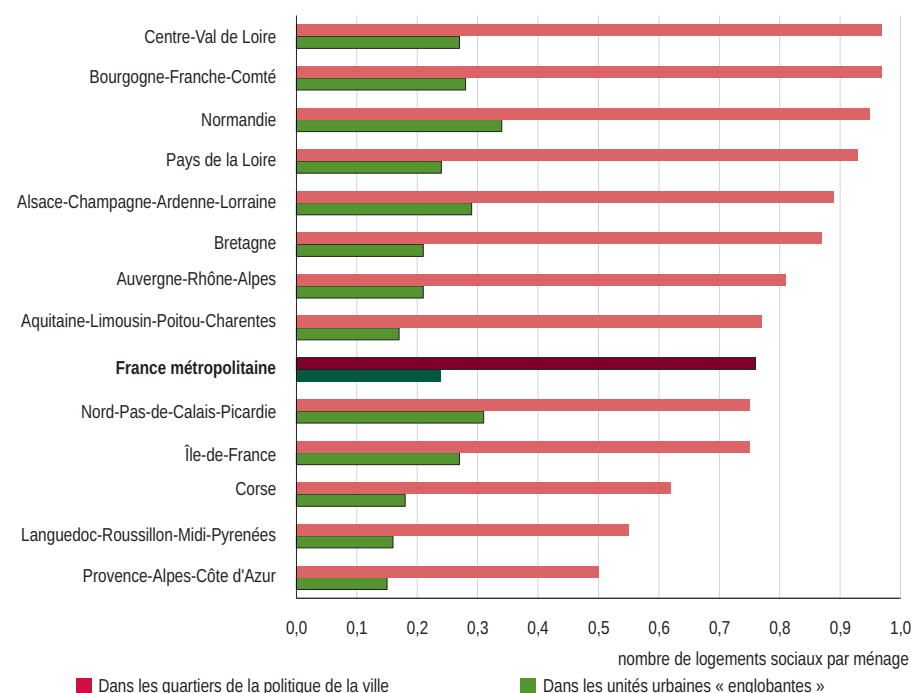
Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (respectivement 0,50 et 0,55). Dans ces deux régions du Sud-Est, le manque de logements sociaux est également une réalité pour les unités urbaines englobant ces quartiers. Globalement, en France métropolitaine, les quartiers de la politique de la ville concentrent 37 % des logements sociaux de leurs unités urbaines « englobantes ». Cette concentration va de pair avec celle des différentes formes de précarité dans ces quartiers. Cœur de cible de la politique de la ville, ils ne rassemblent toutefois pas la totalité des populations précaires qui peuvent être dispersées dans l'ensemble de l'espace urbain, ou même plus largement au-delà des frontières de la ville. ■

#### 4 La précarité de la formation se concentre dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) - en %

Région	Part de la population de 15 ans ou plus sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au bac parmi la population non scolarisée de 15 ans et plus (1)		Part des élèves en retard scolaire à l'entrée en 6 <sup>ème</sup> parmi les élèves entrant en 6 <sup>ème</sup> pour la première fois (2)	
	QPV	UU* « englobantes »	QPV	UU* « englobantes »
Île-de-France	69	46	20	12
Centre-Val de Loire	78	61	24	12
Bourgogne-Franche-Comté	81	62	24	13
Normandie	82	63	20	12
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	78	64	23	15
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	80	61	24	13
Pays de la Loire	77	55	24	11
Bretagne	76	53	22	10
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	75	56	21	11
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	73	54	25	12
Auvergne-Rhône-Alpes	76	55	23	12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	77	57	22	12
Corse	70	55	26	13
<b>France métropolitaine</b>	<b>75</b>	<b>55</b>	<b>22</b>	<b>12</b>

Champ : \*unités urbaines (UU ; définitions) englobant les quartiers de la politique de la ville (QPV) en France métropolitaine. Sources : (1) : recensement de la population 2010 (pour les QPV : estimations démographiques version septembre 2015 ; pour les UU : bases de données infracommunales) - (2) MENESR-DEPP, système d'information Scolarité ; enquête n° 16 sur les établissements privés hors contrat ; champ : primo-entrants en 6<sup>ème</sup> à la rentrée scolaire 2011.

#### 5 Nombre moyen de logements sociaux par ménage en France métropolitaine



Champ : unités urbaines (définitions) englobant les quartiers de la politique de la ville. Sources : SOES RPLS 2013 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012.

## Sources

Le **fichier localisé social et fiscal (Filosofi)** de 2012 est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales. Ces informations permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) à des niveaux locaux fins.

Les **estimations démographiques** pour les quartiers de la politique de la ville s'appuient sur le **recensement de la population** de 2010. Elles fournissent des indicateurs sur la répartition des habitants par âge, situation socioprofessionnelle, diplôme et nationalité ainsi que la répartition des ménages et des logements selon différents critères.

Les données sur le retard scolaire à l'entrée en sixième sont issues du **fichier des élèves du secondaire** de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (Depp). La Depp et l'Insee produisent ensemble, tous les deux ans, une géolocalisation des élèves inscrits dans les établissements du secondaire. L'année scolaire utilisée dans l'étude est celle de 2011-2012, par cohérence avec les autres sources de données.

Les données sur le logement social proviennent du **répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux** (RPLS) du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer. Les données utilisées sont datées du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les logements du secteur social sont les logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré (HLM) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation

de leur loyer, ainsi que les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM.

## Définitions

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Dans cette étude, pour un quartier de la politique de la ville donné, on appelle **unité urbaine « englobante »** l'unité urbaine à laquelle il appartient.

Le **revenu disponible** d'un ménage est le revenu dont il dispose pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **niveau de vie** d'une personne (ou d'un ménage) est égal au revenu disponible du ménage auquel il appartient divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) dans ce ménage. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. On attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de

vie inférieur et l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

**Pauvreté monétaire** : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels en 2012.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

## Bibliographie

- Baccaïni B., de Lapasse B., Lebeaupin F., Monso O., « Le retard scolaire à l'entrée en 6<sup>e</sup> : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés », *Insee Première* n°1512, septembre 2014.
- Aerts A., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n°1552, juin 2015.
- Darriau V., Henry M., Oswald N., « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers de la politique de la ville », in *France, portrait social*, édition 2014, collection *Insee Références*, novembre 2014.
- Floch J.-M., Dabet G., « La ségrégation spatiale dans les grandes unités urbaines de France métropolitaine : une approche par les revenus », *Document de travail* n°H2014-01, Insee, mars 2014.
- Un tableau complémentaire présentant des singularités territoriales de la population des quartiers de la politique de la ville (part des jeunes, des ménages de grande taille, des étrangers, des familles monoparentales) est disponible dans les données complémentaires. Celles-ci sont en ligne sur le site de l'Insee et téléchargeables à partir de la page dédiée à cette étude.

Direction Générale :  
18, bd Adolphe-Pinard  
75675 PARIS CEDEX 14  
**Directeur de la publication** :  
Jean-Luc Tavernier  
**Rédacteur en chef** :  
E. Nauze-Fichet  
**Rédacteurs** :  
J.-B. Champion, C. Collin,  
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu  
**Maquette** : RPV  
**Impression** : Jouve  
**Code Sage** IP161593  
ISSN 0997 - 3192  
© Insee 2016

• **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :  
[www.insee.fr/collections-nationales](http://www.insee.fr/collections-nationales)

• Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :  
<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :  
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

